
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE MARDI 22 JUILLET 2014 À 10 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 3647, RUE QUEEN À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle

Est absente :
Madame la conseillère,

Katy Dupuis



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCES

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault, Madame Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-347

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement numéro 76-2014 ayant pour objet de prohiber la circulation des véhicules lourds (camions) sur certains chemins de la municipalité et d'installer une signalisation en conséquence
4. Avis de motion – Règlement numéro 372-89-37 ayant pour objet la modification du règlement de zonage numéro 372-89 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives au stationnement
5. Octroi de contrat -Travaux de pavage sur différentes rues
6. Octroi de contrat – Services professionnels (architecte et ingénierie) - Travaux hôtel de ville
7. Appel d'offres – Étude de l'état actuel du barrage du Lac Rawdon
8. Appel d'offres - Opération piscine de l'école secondaire Des Chutes
9. Embauche d'un préventionniste – Service de la sécurité incendie
10. Embauche temporaire d'une technicienne en urbanisme – Inspection des immeubles
11. Certificat de paiement numéro 7 – Acceptation provisoire- Mise aux normes du système d'approvisionnement en eau potable du domaine Kildare - dossier TECQ –Bernard Malo inc.
12. Certificat de paiement numéro 11 – Dossier caserne incendie – Construction Venne & Fils
13. Installation de panneaux « Arrêt » – rue des Cascades intersection rue Lac-Saphir
14. Appropriation de surplus – Travaux hôtel de ville 2014
15. Installation d'enseignes temporaires – Festival Gabstock
16. Période de questions
17. Levée de la séance

AVIS DE MOTION

3. AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT NUMÉRO 76-2014 AYANT POUR OBJET DE PROHIBER LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS (CAMIONS) SUR CERTAINS CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ ET D'INSTALLER UNE SIGNALISATION EN CONSÉQUENCE

14-348 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Kimberly St Denis que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 76-2014 ayant pour objet de prohiber la circulation des véhicules lourds (camions) sur certains chemins de la municipalité et d'installer une signalisation en conséquence.

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT

14-349 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 372-89-37 ayant pour objet la modification du règlement de zonage numéro 372-89 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives au stationnement.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

5. OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIFFÉRENTES RUES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé un appel d'offres public sur SEAO et dans le journal Constructo pour la réalisation de travaux de pavage sur différentes rues ci-dessous mentionnées :

- 4^e Avenue entre la rue Queen et Albert;
- 18^e Avenue entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland;
- 19^e Avenue du pavage existant jusqu'au ch. du Lac-Morgan;
- 20^e Avenue entre la rue Nathalie et le ch. du Lac-Morgan;
- Rue St-Georges entre les rues Leclerc et Croissant-du-Lac;
- Rue du Domaine Boisé des cerfs, soit du Boisé incluant l'entrée des rues du Pic-Bois et des Cerfs, de l'Ombrelle et des Mésanges incluant le rond-point;

CONSIDÉRANT que chacune des ces rues constitue un contrat indépendant et que les soumissionnaires pouvaient soumissionner sur une ou plusieurs de ces rues;

CONSIDÉRANT que six (6) soumissions ont été reçues, dont les résultats sont détaillés ci-dessous :

RÉSULTAT DES OFFRES (TAXES INCLUSES)

PROJET DE PAVAGE	ASPHALTE GÉNÉRAL INC.	SINTRA INC.	EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.	PAVAGE J.D. INC.	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	UNIROC CONST. INC.
	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON VÉRIFIÉ	NON VÉRIFIÉ
4 ^e Avenue	30 210.83 \$	² 33 741.71 \$	38 051.56 \$	³ 34 429.41 \$	36 835.69 \$	42 307.58 \$
18 ^e Avenue	² 55 728.38 \$	³ 58 258.41 \$	52 508.75 \$	63 234.36 \$	63 062.07 \$	65 811.12 \$
19 ^e Avenue	² 70 531.41 \$	³ 73 520.48 \$	66 394.96 \$	79 933.45 \$	79 498.60 \$	83 025.06 \$
20 ^e Avenue	² 108 292.65 \$	³ 115 162.18 \$	103 258.09 \$	124 291.74 \$	124 437.56 \$	128 312.33 \$
St-Georges	² 225 728.11 \$	³ 236 818.04 \$	216 678.47 \$	258 156.28 \$	245 028.40 \$	268 937.10 \$
Domaine Boisé des Cerfs	² 300 469.92 \$ Offre corrigée	³ 317 295.65 \$	286 647.75 \$	339 720.54 \$	330 649.42 \$	360 605.19 \$

CONSIDÉRANT que les plus basses soumissions conformes pour l'ensemble de ces travaux de pavage (à l'exception de la 4^e Avenue entre les rues Queen et Albert), ont été déposées par l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme pour les travaux de pavage de la 4^e Avenue entre les rues Queen et Albert, a été déposée par l'entreprise Asphalte Général inc.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de répartir, le cas échéant, le coût spécifique de chacun des projets de

pavage à chacun des règlements d'emprunt correspondants, lesquels ont tous été approuvés par le MAMOT;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

14-350 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'octroyer à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., le mandat pour les travaux de pavage suivants :

- 18^e Avenue entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland pour un montant de 52 508,75\$ taxes incluses;
- 19^e Avenue du pavage existant jusqu'au ch. du Lac-Morgan pour un montant de 66 394,96 \$ taxes incluses;
- 20^e Avenue entre la rue Nathalie et le ch. du Lac-Morgan pour un montant de 103 258,09 \$ taxes incluses;
- Rue St-Georges entre les rues Leclerc et Croissant-du-Lac pour un montant de 216 678,47 \$ taxes incluses;
- Rue du Domaine Boisé des cerfs, soit du Boisé incluant l'entrée des rues du Pic-Bois et des Cerfs, de l'Ombrelle et des Mésanges incluant le rond-point pour un montant de 286 647,75 \$ taxes incluses;

D'octroyer à l'entreprise Asphalte General inc., le mandat pour les travaux de pavage sur la 4^e Avenue entre les rues Queen et Albert pour un montant de 30 210,83 \$ taxes incluses;

De répartir, le cas échéant, le coût spécifique des projets de pavage à chacun des règlements d'emprunt correspondants, lesquels ont tous été approuvés par la MAMOT;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins de la présente résolution.

6. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS - (ARCHITECTE ET INGÉNIERIE) - TRAVAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à des travaux de rénovation du bâtiment de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite octroyer des contrats pour la fourniture de services professionnels d'architecture et d'ingénierie avec surveillance des travaux pour la rénovation du bâtiment.

14-351 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

De mandater et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer des contrats pour la fourniture de services professionnels d'architecture et d'ingénierie avec surveillance des travaux pour la rénovation du bâtiment de l'hôtel de ville;

De mandater Monsieur François Rochette, ing., chargé de projets pour la Municipalité de Rawdon pour assister le directeur général et secrétaire-trésorier dans ce projet;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins de la présente résolution.

7. APPEL D'OFFRES – ÉTUDE DE L'ÉTAT ACTUEL DU BARRAGE DU LAC RAWDON

CONSIDÉRANT que l'Agence du Revenu du Québec agit à titre d'administratrice provisoire du barrage du Lac Rawdon;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la Municipalité de Rawdon quant à l'acquisition éventuelle du barrage du lac Rawdon, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-209 adoptée par le conseil municipal en date du 13 mai 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite aller en appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude sur l'état actuel du barrage du Lac Rawdon, préalablement à son éventuelle acquisition;

CONSIDÉRANT que l'Agence du Revenu du Québec a autorisé la Municipalité de Rawdon à procéder à la réalisation des études qu'elle jugera nécessaires sur l'état actuel du barrage.

14-352 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, et unanimement résolu:

D'autoriser Monsieur François Rochette, ing., chargé de projets pour la Municipalité de Rawdon d'aller en appel d'offres pour services professionnels pour la réalisation d'une étude sur l'état actuel du barrage du Lac Rawdon;

D'autoriser Monsieur François Rochette, ing., le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis à cette fin.

8. APPEL D'OFFRES – OPÉRATION PISCINE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite continuer à offrir à ses citoyens une programmation variée d'activités de loisirs et de sports de qualité à la piscine de l'école secondaire Des Chutes;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle pour l'opération de la piscine de l'école secondaire Des Chutes est expirée.

14-353 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à aller en appel d'offres pour l'exploitation, l'opération et la gestion des services aquatiques offerts à la piscine de l'école secondaire Des Chutes;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9. EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE / SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste de préventionniste au sein du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le processus de sélection et la recommandation du comité de sélection.

14-354 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, et unanimement résolu :

De ratifier l'embauche de monsieur Simon Gravel à titre de préventionniste au sein du Service de la sécurité incendie pour une durée déterminée de un (1) an à compter du 14 juillet 2014, avec possibilité de prolongation;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir.

10. EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE TECHNICIENNE EN URBANISME - INSPECTION DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT le besoin urgent d'embaucher un technicien temporaire en urbanisme dédié à l'inspection des immeubles suite à l'émission d'un permis auprès du Service de la planification et du développement du territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la planification et du développement du territoire.

14-355 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, et unanimement résolu :

D'embaucher Madame Angèle Poëti pour occuper le poste temporaire de technicienne en urbanisme dédiée à l'inspection des immeubles suite à l'émission d'un permis au Service de la planification et du développement du territoire à compter du 4 août 2014, le tout conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur;

De confier à Madame Angèle Poëti, le mandat d'application des règlements d'urbanisme et

administratifs suivants:

- Règlement 24-99 – Règlement administratif relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation et ses amendements
- Règlement numéro 25-99 – Règlement sur les conditions relatives à l'émission d'un permis de construction et ses amendements
- Règlement de zonage numéro 372-89 et ses amendements
- Règlement de construction numéro 373-89 et ses amendements
- Règlement de lotissement numéro 371-89 et ses amendements
- Règlement de zonage numéro 402 et ses amendements
- Règlement de construction numéro 403 et ses amendements
- Règlement de lotissement numéro 404 et ses amendements
- Règlement numéro 116-03 relatif aux nuisances et ses amendements
- Règlement numéro 100-02 concernant l'utilisation extérieure de l'eau et ses amendements
- Règlement de contrôle intérimaire numéro 110-2007 relatif à la protection des rives du littoral et ses plaines inondables.
- Règlement de contrôle intérimaire numéro 109-2007 relatif à la protection du territoire et des activités agricoles.
- Règlement 68-2011 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- Article 147 du Code de procédure pénal

11. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 – ACCEPTATION PROVISOIRE- MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU DOMAINE KILDARE - DOSSIER TECQ –BERNARD MALO INC.

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat en faveur de l'entreprise Bernard Malo inc. pour la mise aux normes du système d'approvisionnement en eau potable du domaine Kildare en exécution des termes de la résolution d'octroi numéro 13-238;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, gestionnaire du projet en date du 10 mars 2014 de procéder à la réception provisoire des ouvrages réalisés dans le cadre desdits travaux.

14-356 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux de mise aux normes du système d'approvisionnement en eau potable du domaine Kildare par l'entreprise Bernard Malo inc;

De verser à l'entreprise Bernard Malo inc., la retenue contractuelle de 5% au montant de 51 729,81\$ taxes incluses, laquelle sera libérée sur réception des quittances;

De retenir un montant équivalent, taxes incluses, jusqu'à la réception finale des travaux prévus en février 2015.

12. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 11 – DOSSIER CASERNE INCENDIE– CONSTRUCTION VENNE & FILS

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 11, au montant de 71 791, 72 \$ (taxes incluses) dans le projet de la reconstruction de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du gestionnaire du projet.

14-357 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la somme de 71 791, 72 \$ (taxes incluses), déduction faite de la retenue

applicable, à Construction Venne et fils à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 096-1 lequel sera libéré sur réception des quittances.

13. INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT » – RUE DES CASCADES INTERSECTION RUE LAC- SAPHIR

CONSIDÉRANT des demandes afin que soit installé des panneaux «Arrêt» sur la rue des Cascades, à l'intersection de la rue Lac-Saphir, afin de rendre cette intersection plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

14-358 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, et unanimement résolu:

D'autoriser l'installation des panneaux « Arrêt » sur la rue des Cascades, à l'intersection de la rue Lac-Saphir.

14. APPROPRIATION DE SURPLUS – TRAVAUX HÔTEL DE VILLE 2014

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire procéder à divers travaux de rénovation du bâtiment abritant l'hôtel de ville afin d'être en mesure d'offrir un meilleur service à la population;

CONSIDÉRANT que le coût estimé des travaux de rénovation du bâtiment abritant l'hôtel de ville s'élève à approximativement 125 000 \$.

14-359 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser les divers travaux de rénovation du bâtiment abritant l'hôtel de ville jusqu'à concurrence de 125 000 \$ et à cette fin, le conseil municipal approprie un montant correspondant, provenant des surplus libres de la municipalité ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis à cette fin.

15. INSTALLATION D'ENSEIGNES TEMPORAIRES POUR LE FESTIVAL GABSTOCK

CONSIDÉRANT le festival Gabstock qui se déroulera les 1^{er} et 2 août prochains à la Forêt Morgan;

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation d'installation de cinq (5) enseignes temporaires permettant d'annoncer l'événement.

14-360 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser l'installation de cinq (5) enseignes temporaires ayant des dimensions de 1,22 mètres par 1,57 mètres chacune permettant d'annoncer le festival Gabstock à chacun des sites suivants, en vertu du Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village), conditionnellement à l'obtention, par les représentants du festival, des autorisations nécessaires auprès des propriétaires concernés et du ministère des Transports :

- À l'intersection de la 3^e Avenue et de la rue Metclafe;
- À l'intersection de la 6^e Avenue et de la rue Queen;
- À l'intersection de la 1^{ere} Avenue et de la rue Queen;
- À l'intersection de la 11^e Avenue et de la rue Queen;
- À l'intersection du chemin Kildare et du chemin James Skelly.

L'installation de toute enseigne ne devra pas causer préjudice à la collectivité et elles devront être retirées le lendemain du festival se terminant le 2 août 2014.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-361 Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 10h28.

(S) _____
Me Caroline Gray, secrétaire
Directrice du Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(S) _____
Bruno Guilbault, président
Maire